

APPEL D'OFFRES

Conception et développement de l'IA andragogique du RESDAC

Système d'aide à l'analyse de programmes de formation et à la recommandation de badges numériques Francobadges – Niveau 1

Élément	Information
Organisme	Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC)
Date de publication	Vendredi 16 octobre 2026
Date limite des questions	Vendredi 23 octobre 2026, 16 h (HE)
Date limite de dépôt	Vendredi 13 novembre 2026, 16 h (HE)
Personne-ressource	Marie-Sophie Chavey, Directrice du développement, des affaires et de l'innovation – mariesophie.chavey@resdac.net

1. Mise en contexte

Le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC) œuvre à l'échelle nationale pour soutenir l'apprentissage tout au long de la vie et l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire au Canada. Il regroupe 12 organisations membres actives dans le développement des compétences des adultes.

Le RESDAC développe le **Lab des compétences**, un écosystème d'outils interopérables consacrés à l'identification, à la reconnaissance et à la valorisation des compétences, en particulier les compétences acquises en contexte non formel et informel. L'IA andragogique visée par le présent appel d'offres s'inscrit aux côtés de deux autres composantes :



613.749.5333

435, rue Donald, bureau 208, Ottawa ON, K1K 4X5

info@resdac.net



L'APPRENTISSAGE
tout au long de la vie en
francophonie canadienne

- **Francobadges** — plateforme pancanadienne francophone de badges numériques, qui sera portée par une coopérative de solidarité distincte (en cours de constitution) dont le RESDAC est membre fondateur. Francobadges repose sur un cadre normatif rigoureux élaboré par une équipe andragogique : 24 types de badges, 4 registres de connaissances, 4 niveaux de qualité, des règles d'attribution et de preuve, un guide d'implantation et une base de connaissances d'environ 500 pages. Les badges sont conformes au standard **Open Badges 3.0** ; la plateforme d'émission actuellement ciblée est CanCred.
- **Les outils d'identification des compétences** du RESDAC (dont TOPO RESDAC et un outil destiné à l'immigration francophone, en développement), qui s'appuient sur de vastes référentiels de normes de compétences.

Le besoin. Les organisations membres offrent des milliers d'activités et de programmes de formation, mais ne disposent d'aucun outil leur permettant de déterminer, à partir de la description de ces formations, quelles compétences sont développées et quels badges Francobadges pourraient les reconnaître. Cette analyse exige aujourd'hui une expertise andragogique pointue et un temps considérable.

Ce que le RESDAC recherche. Un système qui allège ce fardeau d'analyse : il examine la description d'une formation, la décompose en compétences, savoirs et étapes d'apprentissage, puis propose des badges de façon motivée, en s'appuyant sur le cadre normatif Francobadges. **Le système recommande; il ne décide jamais.** La décision de reconnaissance demeure humaine.

Le système s'insère dans l'architecture cible du centre d'expertise numérique du RESDAC, en tant que composante de la fonction transversale de reconnaissance (soumission → recommandation → validation humaine → émission Open Badges 3.0 → reconnaissance externe). Il devra s'appuyer sur les services communs prévus à cette architecture (identité et accès, référentiels communs, traçabilité, consentements, journalisation, standards d'intégration) plutôt que de les réinventer.

2. Principes directeurs non négociables

Toute proposition sera analysée au regard des principes suivants. Une solution qui en contredit un devra être explicitement justifiée.



613.749.5333

435, rue Donald, bureau 208, Ottawa ON, K1K 4X5

info@resdac.net



Principe	Ce que cela signifie pour la solution
1. IA d'aide à la décision (Niveau 1)	Le système analyse et recommande. Toute recommandation doit être revue, modifiée ou rejetée par une personne qualifiée avant toute suite. Aucune attribution ni émission automatique de badge.
2. Proportionnalité de l'IA	L'IA générative n'est mobilisée que là où elle apporte une valeur réelle. Lorsqu'une règle, un script ou une logique déterministe suffit (ex. application des règles du cadre normatif), elle doit être préférée.
3. Ancrage dans le cadre normatif du RESDAC	Le cadre normatif Francobadges constitue la source unique de référence, versionnée. Le système ne doit pas inventer de critères ni de badges.
4. Transparence et traçabilité	Chaque recommandation est accompagnée d'une justification qui cite la ou les sources du cadre normatif, d'un indicateur de confiance et des éléments manquants. Les recommandations et décisions humaines sont journalisées et reconstituables.
5. Données gouvernées	Conformité à la Loi 25 (Québec) et à la LPRPDE; minimisation des données; consentement par finalité; aucune réutilisation des données du RESDAC ou de ses membres pour entraîner des modèles tiers.
6. Interopérabilité et réversibilité	Conformité Open Badges 3.0, API documentées, exportabilité complète des données et de la base de connaissances. Le système demeure agnostique à la plateforme d'émission et au fournisseur de modèle d'IA (possibilité de changer de modèle sans redéveloppement majeur).
7. Équité linguistique et accessibilité	Le système fonctionne d'abord en français et reflète les réalités francophones minoritaires. Interfaces en langage clair, conformes aux WCAG 2.1 niveau AA (AODA), utilisables par des personnes ayant des niveaux variés de littératie numérique.



Principe	Ce que cela signifie pour la solution
8. Soutenabilité	Le système doit pouvoir être maintenu par un OBNL national à capacité limitée. Les coûts récurrents (API, jetons, hébergement, licences, maintenance) doivent être rendus visibles avant tout engagement.

3. Objectifs du mandat

Par le présent appel d'offres, le RESDAC souhaite retenir une firme, un consultant ou un consortium afin de :

1. Concevoir et développer un système d'IA andragogique de **Niveau 1** capable d'analyser la description d'un programme ou d'une activité de formation et de recommander, de façon motivée, les badges Francobadges appropriés;
2. Structurer, à partir du cadre normatif Francobadges et de la spécification Open Badges 3.0, une base de connaissances fiable, versionnée et administrable par le RESDAC;
3. Outiller l'étape de validation humaine (revue, modification, acceptation ou rejet des recommandations) et en assurer la traçabilité;
4. Livrer un système fonctionnel, documenté, testé auprès d'organisations pilotes du réseau et prêt à être déployé;
5. Concevoir le système de manière à permettre son évolution future (Niveau 2 : accompagnement, parcours d'apprentissage) sans refonte.

4. Portée du mandat

Volet A – Cadrage et appropriation

- Analyse du cadre normatif Francobadges (types, registres, niveaux de qualité, règles, exigences de preuve), du guide d'implantation et de la base de connaissances;
- Analyse de la spécification Open Badges 3.0 et élaboration, avec l'équipe andragogique du RESDAC, d'une table de correspondance entre les éléments Francobadges et le standard;
- Analyse des besoins et des parcours des utilisateurs : organisations porteuses, personnes responsables de la validation, équipe du RESDAC;
- Présentation d'options d'intégration argumentées : (a) module intégré à l'écosystème Francobadges ou (b) service distinct communiquant par API documentée, avec avantages, risques, coûts et recommandation. **La décision finale appartient au RESDAC ;**
- Recommandation justifiée du ou des modèles d'IA et du mode d'hébergement, incluant au moins une option ouverte ou souveraine, ainsi que la confirmation des coûts récurrents offerts dans la soumission.

Volet B – Conception et développement du noyau (Niveau 1)

Le système devra minimalement offrir les fonctionnalités suivantes :

Fonctionnalité	Exigences minimales
B1. Soumission d'une formation	Dépôt d'une description sous forme de texte libre, de document (PDF, Word) ou de formulaire guidé. Parcours de saisie visé : environ 15 minutes.
B2. Questionnement complémentaire	Lorsque l'information est insuffisante, le système pose des questions ciblées pour compléter la description (dialogue guidé).
B3. Analyse andragogique	Décomposition de la formation en compétences, savoirs et étapes d'apprentissage, présentée de façon lisible et modifiable par l'utilisateur.



Fonctionnalité	Exigences minimales
B4. Recommandation motivée	Pour chaque badge proposé : type de badge, registre, niveau de qualité, exigences de preuve, justification citant la source, indicateur de confiance, éléments manquants ou points à vérifier.
B5. Validation humaine	Interface permettant à une personne autorisée d'accepter, modifier ou rejeter chaque recommandation, avec commentaire. Aucune suite n'est donnée sans cette étape.
B6. Export structuré	Export des recommandations validées dans un format structuré (JSON) aligné sur les métadonnées Open Badges 3.0, importable dans la plateforme d'émission retenue.
B7. Administration du référentiel	Mise à jour du cadre normatif et de la base de connaissances par le RESDAC, sans intervention de développement, avec gestion des versions.
B8. Traçabilité et journalisation	Journal des soumissions, recommandations, versions du référentiel utilisées et décisions humaines; journal des accès aux données sensibles.
B9. Pilotage	Tableau de bord minimal : volumes, taux d'acceptation ou de modification des recommandations, coûts d'utilisation de l'IA.
B10. Gestion des accès	Rôles et permissions (organisation porteuse, validateur, administrateur RESDAC), compatibles avec un service d'identité commun.

Volet C — Tests, validation et mise en service

- Élaboration, avec l'équipe andragogique du RESDAC, d'un jeu de tests de référence (formations analysées et badges attendus);
- Définition conjointe de critères d'acceptation mesurables (ex. taux de concordance avec l'analyse d'experts, absence de badge inexistant, qualité des justifications);



- Validation auprès d'un groupe d'organisations pilotes du réseau, collecte de rétroaction et correction des non-conformités;
- Tests de sécurité, de performance et d'accessibilité avant la mise en service.

Volet D — Transfert, documentation et accompagnement

- Remise du code source complet, des configurations, des invites (prompts) et de la base de connaissances dans un dépôt contrôlé par le RESDAC;
- Documentation technique, guide d'administration et guide d'utilisation en français, en langage clair;
- Formation de l'équipe du RESDAC à l'administration et à la maintenance de premier niveau;
- Garantie de bon fonctionnement d'au moins 90 jours suivant la mise en service;
- Plan de réversibilité décrivant comment le RESDAC, la coopérative Francobadges ou un autre fournisseur peut reprendre le système.

Options à chiffrer séparément (au choix du RESDAC)

Afin de préparer l'évolution du système, le soumissionnaire doit chiffrer séparément les options suivantes. Le RESDAC pourra les retenir en tout ou en partie, maintenant ou ultérieurement.

Option	Description
01. Parcours d'apprentissage	Recommandation de parcours d'apprentissage à partir des compétences identifiées.
02. Modèles de parcours de badges	Génération de modèles de parcours de badges et des métadonnées associées, prêts à être importés dans Francobadges après validation humaine.
03. Connexion aux outils d'identification des compétences	Interface avec les référentiels de compétences utilisés par les autres outils du Lab des compétences.
04. Soutien post-lancement	Maintenance corrective et évolutive, hébergement et support pour 12 mois, renouvelable (prix annuel).

5. Éléments exclus du mandat

- La conception de nouveaux badges ou la modification du cadre normatif Francobadges, qui demeurent sous la responsabilité de l'équipe andragogique;
- Toute décision, évaluation de preuves ou émission automatique de badges;
- La plateforme d'émission et de validation des badges elle-même (CanCred ou équivalent), à laquelle le système doit demeurer agnostique;
- La structuration juridique et la gouvernance de la coopérative Francobadges;
- La migration de données existantes et la formation des utilisateurs finaux au-delà de la documentation et de la formation prévues au Volet D.

6. Livrables attendus

#	Livrable	Contenu attendu
L1	Rapport de cadrage	Analyse, parcours utilisateurs, options d'intégration, architecture proposée, choix de modèle d'IA et d'hébergement justifiés, confirmation des coûts récurrents offerts pour 3 ans.
L2	Base de connaissances	Structurée, indexée et versionnée à partir du cadre normatif Francobadges, administrable par le RESDAC.
L3	Table de correspondance Francobadges – Open Badges 3.0	Élaborée avec l'équipe andragogique et validée par le RESDAC.
L4	Système fonctionnel de Niveau 1	Fonctionnalités B1 à B10, déployé en environnement de production, code source et configurations remis.
L5	Jeu de tests et rapport de validation	Résultats des tests de référence, du pilote et des tests de sécurité et d'accessibilité; non-conformités corrigées.



#	Livrable	Contenu attendu
L6	Registre des données et contribution à l'ÉFVP	Description des données traitées, des flux, des sous-traitants et des lieux d'hébergement, permettant au RESDAC de réaliser son évaluation des facteurs relatifs à la vie privée.
L7	Documentation	Guides technique, d'administration et d'utilisation en français.
L8	Plan de réversibilité et de transfert	Procédure d'export complet et de reprise du système par un tiers.
L9	Rapport de mise en service	Bilan du lancement, formation réalisée, recommandations d'évolution (Niveau 2).

Le paiement sera associé à l'acceptation des livrables par le RESDAC selon un calendrier proposé par le soumissionnaire.

7. Exigences en matière de données, de sécurité et d'IA responsable

- **Minimisation** : le système ne collecte que les données nécessaires à sa finalité. Les descriptions de formation ne devraient pas contenir de renseignements personnels sur les personnes apprenantes; des mécanismes de détection ou d'avertissement sont souhaités.
- **Hébergement** : hébergement au Canada à privilégier. Tout traitement ou transfert de données hors du Canada (y compris par l'API d'un fournisseur de modèle) doit être divulgué dans la soumission.
- **Fournisseurs de modèles** : les données transmises ne doivent pas être conservées ni utilisées pour entraîner des modèles tiers. Les conditions contractuelles applicables doivent être précisées.
- **Sécurité** : chiffrement en transit et au repos, gestion des accès par rôles, sauvegardes, journalisation et procédure de notification des incidents au RESDAC dans un délai de 72 heures.
- **Sous-traitants** : tout sous-traitant ou service tiers doit être divulgué; aucun nouveau sous-traitant ne peut être ajouté sans l'accord écrit du RESDAC.



613.749.5333

435, rue Donald, bureau 208, Ottawa ON, K1K 4X5

info@resdac.net

- **Transparence** : les utilisateurs doivent être informés qu'ils interagissent avec un système d'IA et que les recommandations sont soumises à une validation humaine.

8. Propriété intellectuelle et conditions contractuelles

Le contrat sera conclu sur la base des principes suivants. Le soumissionnaire doit indiquer expressément dans sa soumission toute exception ou réserve; à défaut, il est réputé les accepter.

8.1 Propriété des livrables

Le RESDAC devient titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les livrables développés dans le cadre du mandat, notamment le code source, les configurations, les invites, la base de connaissances, la table de correspondance, les jeux de tests et la documentation. Le fournisseur cède ces droits au RESDAC au fur et à mesure de leur création et obtient de son personnel et de ses sous-traitants la renonciation à leurs droits moraux. Le RESDAC peut librement céder ces droits ou les concéder sous licence, notamment à la coopérative Francobadges.

8.2 Propriété intellectuelle préexistante

Le fournisseur conserve la propriété de sa propriété intellectuelle préexistante et de son savoir-faire général, qu'il doit **identifier dans sa soumission**. S'ils sont intégrés aux livrables, il accorde au RESDAC une licence non exclusive, perpétuelle, irrévocable, libre de redevances et transférable (notamment à la coopérative Francobadges ou à un fournisseur tiers chargé de la maintenance) permettant d'utiliser, de modifier, de maintenir et de faire évoluer le système. Les composants libres ou tiers doivent être identifiés avec leurs licences respectives.

8.3 Propriété des données

Le RESDAC et ses organisations membres demeurent **en tout temps** propriétaires de leurs données, y compris les descriptions de formation soumises, les recommandations produites, les décisions de validation et les journaux. Cette propriété ne dépend d'aucun paiement. Les données sont restituées sur demande et à la fin du contrat dans un format ouvert et documenté, puis détruites par le fournisseur, avec attestation écrite.

8.4 Réutilisation des livrables

Le fournisseur peut réutiliser sa propriété intellectuelle préexistante et son savoir-faire dans le cadre d'autres mandats. Toute réutilisation d'un élément livré au RESDAC requiert toutefois le **consentement écrit préalable** du RESDAC.

8.5 Paternité des contenus du RESDAC

Le cadre normatif Francobadges, le cahier des charges, la base de connaissances source et le présent appel d'offres sont des œuvres du RESDAC et de ses partenaires. Le fournisseur ne peut s'en attribuer la paternité ni les présenter comme les siennes.

8.6 Réversibilité, coûts et confidentialité

- Le fournisseur prête son assistance à la transition en fin de contrat, selon le plan de réversibilité (L8);
- Aucun coût récurrent non divulgué dans la soumission ne pourra être facturé au RESDAC;
- Le fournisseur est tenu à la confidentialité à l'égard de toute information transmise par le RESDAC, y compris les documents du cadre normatif.

9. Échéancier indicatif

Étape	Date
Publication de l'appel d'offres	16 octobre 2026
Date limite des questions	23 octobre 2026, 16 h (HE)
Publication des réponses à tous les soumissionnaires	28 octobre 2026
Date limite de dépôt des soumissions	13 novembre 2026, 16 h (HE)
Présentations des soumissionnaires présélectionnés (au besoin)	Semaine du 23 novembre 2026
Octroi du mandat	4 décembre 2026

Étape	Date
Démarrage	Décembre 2026
Mise en service du Niveau 1	À proposer par le soumissionnaire (cible du RESDAC : juin 2027)

10. Contenu de la soumission

La soumission, rédigée en français, doit comprendre :

1. Lettre de présentation, coordonnées du soumissionnaire et nom de la personne-ressource;
2. Présentation sommaire de la firme ou du consultant et, le cas échéant, des membres du consortium;
3. Compréhension du mandat, du cadre de reconnaissance Francobadges et du contexte de la francophonie canadienne en situation minoritaire;
4. Approche méthodologique détaillée par volet, incluant la manière d'assurer la validation humaine et la traçabilité;
5. Architecture technique proposée : modèle(s) d'IA, hébergement, options d'intégration, mécanismes de réversibilité;
6. Approche en matière de protection des renseignements personnels, de sécurité et d'IA responsable;
7. Plan de tests et critères de qualité proposés;
8. Composition de l'équipe, rôles, disponibilité et CV des personnes clés;
9. Échéancier détaillé avec jalons et livrables;
10. Au moins trois références de mandats comparables (IA, traitement du langage naturel, systèmes de recommandation, badges numériques ou reconnaissance des compétences);
11. Proposition financière détaillée : prix forfaitaire par volet et par livrable, prix distinct pour chaque option (O1 à O4), modalités de paiement, et **prix fermes des coûts récurrents sur 3 ans** (API et

jetons, hébergement, licences, maintenance), selon les modalités précisées ci-dessous, taxes en sus;

- 12.** Liste de la propriété intellectuelle préexistante et des composants tiers ou libres utilisés, avec leurs licences;
- 13.** Confirmation de l'acceptation des conditions de la section 8 et de la section 10 (prix forfaitaire), ou liste des exceptions demandées;
- 14.** Déclaration de tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent.

Prix forfaitaire et livraison d'un produit complet

Le prix soumis doit être forfaitaire, global et ferme. Il doit couvrir l'ensemble des phases, activités, ressources et livrables nécessaires à la livraison d'un produit final, complet et opérationnel, conforme aux exigences du présent appel d'offres. Cela comprend notamment l'analyse, la conception, le développement, l'intégration, les essais, la correction des anomalies, la mise en production, la formation et la documentation.

Le prix forfaitaire couvre l'option d'intégration recommandée par le soumissionnaire (module intégré à Francobadges ou service distinct, voir Volet A). Le soumissionnaire indique également l'écart de prix, à la hausse ou à la baisse, qui s'appliquerait si le RESDAC retenait l'autre option. Aucun autre ajustement du prix forfaitaire ne peut découler des choix effectués à l'issue du cadrage, y compris le choix du modèle d'IA et du mode d'hébergement.

Aux fins du présent appel d'offres, le produit est considéré comme final et opérationnel lorsqu'il est pleinement fonctionnel, déployé et utilisable par le RESDAC et ses utilisateurs, sans qu'aucun développement additionnel ne soit requis pour en assurer le fonctionnement prévu, qu'il satisfait aux critères d'acceptation définis au Volet C et qu'il a été accepté par écrit par le RESDAC.

Si le soumissionnaire prévoit des phases subséquentes (par exemple : évolutions fonctionnelles, maintenance, hébergement, soutien technique ou mises à jour), il doit les décrire clairement dans sa proposition, notamment dans le cadre des options O1 à O4. Pour chacune, il doit en préciser la nature, la durée et le coût, de façon distincte du prix forfaitaire. Ces phases demeurent optionnelles, et le RESDAC reste libre de s'en prévaloir ou non.

Les coûts récurrents d'exploitation (hébergement, API et jetons, licences, maintenance) ne font pas partie du prix forfaitaire. Ils doivent faire l'objet d'une offre ferme et distincte pour chacune des trois premières années d'exploitation : (a) pour l'hébergement, la maintenance, le support et les licences, un prix annuel ferme; (b) pour l'utilisation des modèles d'IA (API et jetons), un prix unitaire ferme, le volume annuel d'utilisation de référence sur lequel il repose et un plafond annuel garanti. Tout dépassement de ce plafond est à la charge du fournisseur, sauf si le volume d'utilisation réel excède le volume de référence; le cas échéant, l'excédent est facturé au prix unitaire offert.

Aucun frais additionnel non indiqué dans la proposition ne pourra être facturé au RESDAC. Toute modification de la portée des travaux devra faire l'objet d'une entente écrite préalable entre les parties.

11. Exigences relatives au soumissionnaire

Les soumissionnaires devront démontrer :

- Une expertise solide en développement de solutions d'IA, notamment en traitement du langage naturel, en génération augmentée par récupération (RAG) et en systèmes de recommandation;
- Une maîtrise des enjeux d'IA responsable : gouvernance, transparence, sécurité et protection des renseignements personnels (Loi 25, LPRPDE);
- Une expérience en intégration de standards numériques ouverts; la connaissance d'Open Badges 3.0 constitue un atout important;
- Une compréhension de l'andragogie et de la reconnaissance des acquis et des compétences (atout);
- Une capacité de travailler, de rédiger et de vulgariser en français;
- Une compréhension des réalités des organismes communautaires et de la francophonie canadienne en situation minoritaire.

12. Évaluation des soumissions

Critère	Pointage
Compréhension du mandat, du cadre de reconnaissance et du contexte francophone minoritaire	15
Qualité de l'approche méthodologique et de la solution technique (dont validation humaine et traçabilité)	20
Gouvernance des données, sécurité et IA responsable	15
Interopérabilité, réversibilité et soutenabilité (coûts récurrents)	10
Expertise et expérience de l'équipe	15
Faisabilité et réalisme de l'échéancier	5
Prix (coût total sur 3 ans, incluant les coûts récurrents)	15
Références	5
TOTAL	100

Seules les soumissions obtenant au moins 60 points sur 85 aux critères qualitatifs verront leur proposition financière évaluée. Le RESDAC pourra inviter les soumissionnaires les mieux classés à présenter leur proposition, voire une démonstration ou une preuve de concept sur un cas fourni par le RESDAC.

13. Questions et égalité de traitement

Toute question relative au présent appel d'offres doit être transmise par écrit à Marie-Sophie Chavey (mariesophie.chavey@resdac.net) avant la date limite des questions. Afin d'assurer l'égalité de traitement, les questions et réponses seront transmises de façon anonyme à l'ensemble des soumissionnaires. Aucune autre communication relative à l'appel d'offres ne doit avoir lieu avec le personnel ou les partenaires du RESDAC pendant le processus.



613.749.5333

435, rue Donald, bureau 208, Ottawa ON, K1K 4X5

info@resdac.net

Les documents de référence du cadre normatif Francobadges pourront être transmis aux soumissionnaires qui en font la demande, après signature d'une entente de confidentialité.

14. Modalités de dépôt

La soumission doit être transmise par courriel, en format PDF, à l'attention de Mme Marie-Sophie Chavey (mariesophie.chavey@resdac.net), au plus tard le vendredi 13 novembre 2026 à 16 h (HE), avec pour objet : « Soumission – IA andragogique – [nom du soumissionnaire] ». Un accusé de réception sera transmis. Toute soumission reçue après l'échéance sera rejetée.

15. Conditions générales

- Le RESDAC se réserve le droit de ne retenir aucune des soumissions reçues, de demander des précisions à un ou plusieurs soumissionnaires, de retenir tout ou partie des volets et options, et de négocier les modalités finales avec le soumissionnaire retenu;
- Les frais de préparation des soumissions sont à la charge des soumissionnaires;
- Les soumissions doivent demeurer valides pendant 90 jours suivant la date limite de dépôt;
- Les renseignements contenus dans les soumissions seront traités de façon confidentielle et utilisés uniquement aux fins de l'évaluation;
- L'octroi du mandat est conditionnel à la disponibilité du financement et à la signature d'un contrat.



Annexe — Glossaire

Terme	Définition aux fins du présent appel d'offres
IA andragogique (Niveau 1)	Système d'aide à l'analyse et à la recommandation : il analyse une formation et suggère des badges; il ne décide jamais.
Niveau 2	Évolution vers un accompagnement : parcours d'apprentissage, préparation des preuves, modèles de parcours de badges (options 01 à 03).
Badge numérique	Attestation numérique vérifiable de compétences, émise selon des critères et des preuves définis par le cadre normatif Francobadges. Un badge n'est ni un diplôme ni un certificat réglementé.
Cadre normatif Francobadges	Ensemble des types de badges, registres, niveaux de qualité, règles et exigences de preuve qui encadrent la reconnaissance.
Validation humaine	Étape obligatoire où une personne qualifiée revoit les recommandations du système et prend la décision.
Open Badges 3.0	Standard ouvert d'attestations numériques vérifiables assurant l'interopérabilité et la portabilité des badges.
ÉFVP	Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, exigée notamment par la Loi 25 pour les projets de systèmes d'information traitant des renseignements personnels.

Le présent appel d'offres a été rédigé par le RESDAC.